

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H35 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), S CIVIER, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, T BALAZUC, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER (Proc de A CHARROUD), MC JOUVE, M CEYSSON, B SOUCHE (proc de F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 45

Procurations : 6

Votants : 51

Absents : 1

Date de convocation : 17/07/2020

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : R MOULIN.

En présence des suppléants non votants : A MOISAN, L JOFFRE, S CAVIGGIA et JP MARRON.

Objet Budget annexe de la Zone d'Activités du Bourdary: Débat d'orientations budgétaires 2020.

La création d'un budget annexe constitue une exception au principe d'unité budgétaire qui se justifie par la nécessité d'individualiser les dépenses et les recettes d'une activité, d'un projet ou d'une partie de territoire et ainsi d'illustrer le respect du principe d'équilibre du service concerné. Cette autonomie budgétaire, qui est obligatoire de par la loi pour les Services Publics Industriels et Commerciaux, ne confère pas de personnalité juridique à l'activité contrairement à un syndicat intercommunal par exemple.

En ce qui concerne les zones d'activités, l'intérêt de recourir à cet outil est double avec d'une part, l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée qui nécessite une identification des dépenses et des recettes et, d'autre part, la simplicité de faire ressortir le résultat excédentaire ou déficitaire de l'opération d'aménagement.

En effet, schématiquement, au fur et à mesure de la réalisation, le déficit d'exécution se creuse pour - in fine - être résorbé en tout ou partie par le montant des subventions obtenues et l'encaissement du prix de vente des terrains aménagés. En cours de réalisation, le déficit est couvert soit par un emprunt, soit par une ligne de trésorerie. En fin d'opération, lorsque les travaux sont achevés et payés, que toutes les subventions obtenues sont encaissées et que la totalité des terrains a été vendue, l'opération se solde soit par un résultat nul, soit par un déficit d'exécution comblé par une subvention d'équilibre du budget général qui constitue l'autofinancement apporté par la collectivité représentatif de son effort économique, soit - ce qui est plus rare - par un excédent réel d'exécution, reversé au budget général.

La ZA du Bourdary, située à 7 minutes du cœur de ville d'Aubenas avec un accès via la D579, représente une surface de 3 hectares de lots découpés à la demande pour les activités artisanales et tertiaires. Aménagée avec une volonté d'allier l'économie et l'environnement dans les dispositions constructives, cette zone a été viabilisée avec les réseaux d'eau potable

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200723-DEL23072020-
16R-DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

et de protection incendie, les eaux usées et eaux pluviales en séparatif, l'électricité et le gaz et le réseau très haut débit par fibre optique. Il est à noter que le nouveau Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) a modifié défavorablement la constructibilité des parcelles.

Sur les 2 300 000 € du coût de l'investissement, un déficit antérieur reporté figurera au budget de 745 649.41 €. Aucune vente n'étant programmée à ce jour ce montant sera équilibré budgétairement par un recours à l'emprunt. Si une opportunité devait se faire jour au 2ème semestre 2020, celle-ci se traduirait par une proposition de décision budgétaire modificative.

Tels sont les éléments particuliers d'orientation budgétaire qui entrent dans la préparation du budget annexe de la ZA du Bourdary pour 2020 et dont je vous demande de me donner acte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte du débat d'orientations budgétaires 2020 du budget annexe ZA du Bourdary.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 24 juillet 2020
Le Président, Max TOURVIEILHE

